

LE CONSEIL A L'UNANIMITE

APPROUVE, les propositions de Monsieur le Maire.

DECIDE, d'accorder l'autorisation permanente de poursuite à Mme Anne SLIM Responsable de la Trésorerie d'Apt.

AUTORISE, Monsieur le Maire à signer tous document relatif à ce dossier.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Olivier CUREL